

Les forces politiques soussignantes ont vu la nécessité de créer un nouvel organisme politique de négociation unitaire, ouvert aux autres forces de discipline catalane qui veulent s'y incorporer dans le futur et qui acceptent les bases programatiques de stratégie et de fonctionnement qui encadrent l'accord obtenu.

Nait aujourd'hui le CONSEIL DE FORCES POLITIQUES DE CATALOGNE auquel s'octroient d'accord avec la volonté de faire un pas en avant dans l'organisation de la lutte démocratique catalane, les fonctions suivantes:

- a.- L'orientation avec vocation de direction, de la politique générale en fonction de la rupture démocratique.
- b.- La négociation unitaire avec le reste de l'Etat espagnol.
- c.- L'initiation d'un processus de mobilisation et de négociation qui termine avec la constitution du futur gouvernement Provisoire de la Généralité de Catalogne. Pour cette finalité il fera toutes les consultations nécessaires et demandera les aides et adhésions qu'il croit précises.

Le CONSEIL DE FORCES POLITIQUES DE CATALOGNE comme organisme politique unitaire catalan vers la rupture démocratique, propose le programme suivant:

- 1.- Revendiquer, promouvoir et impulser la constitution d'un Gouvernement Provisoire de la Généralité de la Catalogne qui prendrait le pouvoir dans le même moment de la rupture démocratique, avec le compromis de convoquer et célébrer les élections dans le délai le plus rapide possible pour le Parlement catalan. Ce Gouvernement Provisoire de la Généralité se constituerait sur les principes et institutions prévus dans l'Estatut de 1932, et comme premier pas vers l'exercice concret du droit à l'autodétermination.
- 2.- L'ammistie générale, qui devra affecter les responsabilités politiques et syndicales jusqu'au moment de sa promulgation, et la correspondante liberté immédiate de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés.
- 3.- La reconnaissance et protection des libertés démocratiques de conscience, d'expression, de presse, d'association, de réunion et de manifestation. La reconnaissance et la protection du suffrage universel et des garanties individuelles. L'instauration des principes d'une justice indépendante. L'unité de juridiction.
- 4.- Reconnaître et protéger la liberté syndicale dans le sens de droit des travailleurs à s'organiser librement, avec indépendance des patrons, du gouvernement et des parties politiques. Reconnaître un authentique droit de grève.
- 5.- L'adoption des mesures immédiates les plus urgentes pour améliorer les intérêts des classes populaires catalanes dans les secteurs de l'enseignement, la politique économique et des revenus, l'assistance sociale, sanitaire et de prévision, la politique urbaine et agricole.
- 6.- Donner de l'aide pour que les situations spécifiques du Pays Valencien et des Iles Baléares trouvent la solution la plus juste moyennant leur volonté librement exprimée par leurs habitants, formulation que l'on étend à tous les autres peuples de l'Etat espagnol.

7.- Donner notre aide pour la constitution d'un Gouvernement Provisoire de l'Etat espagnol qui s'engagerait à convoquer rapidement des Cortes Constituentes, élues au suffrage universel, lesquelles dans le cadres des institutions, liberté, droits et garanties mentionnées dans les paragraphes antérieurs, configureront les nouvelles institutions politiques de l'Etat espagnol cloturant ainsi la période provisoire.

Pour conduire ce programme le Conseil de Forces Politiques de Catalogne se propose:

- dénoncer conjointement quelles que soient les solutions continuistes du régime franquiste;
- favoriser la mobilisation populaire en l'aidant pour élever le niveau des luttes sectorielles et les conduire vers des actions généralisées chaque fois plus larges et intenses;
- prendre positions conjointes pour clarifier la situation politique dans chaque position concrète.

Comme contribution à la lutte unitaire les forces politiques soussignées se compromettent pour que les formes et méthodes propres de travail ne rentrent en contradiction avec les lignes stratégiques communément acceptées.

LE CONSEIL DE FORCES POLITIQUES DE CATALOGNE, au moment de se constituer formellement veut remarquer en spécial que:

- fera des efforts pour maintenir les relations aussi étroites que possible spécialement avec les organismes unitaires représentatif du Pays Valentien et des Iles Baléares et avec ceux des autres peuples de l'Etat espagnol en fonction de commun intérêt pour la démocratie et la conquête des libertés nationales.;
- participera d'une manière active a la recherche d'un accord démocratique à niveau de tout l'Etat Espagnol et pramouvra la constitution d'un seul organisme avec lequel il puisse pacter en représentation de la Catalogne.

LE CONSEIL DE FORCES POLITIQUES DE CATALOGNE est conscient de l'importance de rôle de l'Assemblée de la Catalogne comme plateforme de croissante unité et mobilisation populaire, dans la lutte pour les libertés démocratiques et nationales de la Catalogne. Dans ce sens, elle se propose de collaborer activement avec elle et d'y établir un large dialogue. Avec l'Assemblée et avec les forces syndicales, politiques et sociales catalanes, elle se propose d'entamer un large débat nécessaire pour la constitution d'un Gouvernement Provisoire de la Généralité de Catalogne.

Cet accord fondationnel du Conseil de Forces Politiques de Catalogne a été pris avec la volonté que la plus haute institution catalane-représentée par le President de la Généralité- prenne le rôle essentiel qui lui correspond dans le processus de constitution du Gouvernement Provisoire.

Le CONSEIL DE FORCES POLITIQUES DE CATALOGNE pour son fonctionnement suivra - sans préjudice de l'elaboration d'un protocole spécifique sur ce point- les normes suivantes.

- 1.- Il faudra l'unanimité pour modifier ou élargir la déclaration constituante, pour l'incorporation des nouveaux membres et pour l'aprobation des protocoles de fonctionnement.
- 2.- Il faudra la majorité qualifiée de 4/5 èmes pour les décisions considérés importantes par un quelconque de ses membres.
- 3.- Les autres accords seront pris a la majorité simple.
- 4.- La minorité discrépante aura toujours droit a faire connaitre son opinion.

CDC (Convergencia Democràtica de Catalunya)  
CSC (Convergència Socialista de Catalunya)  
EDC (Esquerra Democràtica de Catalunya)  
ERC (Esquerra Republicana de Catalunya)  
FNC (Front Nacional de Catalunya)  
PCC (Partit Carlí de Catalunya)  
PPC (Partit Popular de Catalunya)  
PSAN (Partit Socialista d'Alliberament Nacional dels Països Catalans)  
PSUC (Partit Socialista Unificat de Catalunya)  
RSDC (Reagrupament Socialista i Democràtic de Catalunya)  
UDC (Unió Democràtica de Catalunya)

Catalunya, Desembre 1975.